

abhorrentes, sedulo naviterque Dei et proximorum negotium agant.
Non dubitatur, quin pro spectata tua prudentia a procurando hoc
salutari officio nunquam desinas; et interim fausta cuncta ac
felicia Tibi precor a Deo.

“ Romae die 15. februarii 1867.

“ Amplitudinis Tuæ

“ Addictissimus uti frater,

“ (Sign.) C. CARD. PATRIZI.

“ R. P. D. Episcopo Administratori

“ Apostolico Diœcesis Quebecensis.”

Voici la traduction de cette lettre :

D'après la lettre que vous m'écriviez l'an dernier, en date du 23 novembre, les Eminentissimes Cardinaux, qui sont en même temps que moi préposés à la Sainte Inquisition, ont appris avec une grande douleur que dans votre diocèse, de graves dissensions s'étaient élevées, surtout parmi les ecclésiastiques, et qu'elles y produisaient encore aujourd'hui de l'agitation, parce que dans l'enseignement des lettres humaines, tant dans votre Séminaire diocésain que dans les autres Collèges, où étudient les enfants et les jeunes gens, et qui sont soumis à votre surveillance et à votre autorité, on explique les auteurs païens, tout expurgés qu'ils soient. Il n'y a certainement pas lieu, pour ces ecclésiastiques, de penser qu'il faille mettre ces livres de côté dans l'enseignement littéraire, ni de se montrer à cet égard si inquiets et si grandement alarmés. La chose a été examinée et elle a reçu la sanction que donne un usage antique et constant; les jeunes clercs peuvent sans aucun péril apprendre très-bien l'art de parler et d'écrire élégamment et avec éloquence, tant dans les œuvres éminemment sages des Saints Pères que dans les auteurs païens les plus célèbres, purifiés de toute souillure. (*) Cela est non-

(*) On remarquera que je traduis *sive ex sapientissimis . . . sive ex clarissimis* par *tant dans les œuvres . . . que dans . . .*, et non par *soit dans les œuvres . . . soit dans . . .*. Car d'abord, si la phrase était disjonctive, le *absque periculo addiscere* tomberait aussi bien sur les œuvres des Saints Pères que sur les livres païens. On ne peut pas supposer qu'il en soit ainsi, parce qu'il serait plus que naïf de dire que l'étude des œuvres des Saints Pères n'offre pas de dangers. En second lieu, *sive* répété a souvent le sens de *et répété*, qui signifie la même chose que *tant . . . que*. Ici, *sive* doit réellement s'interpréter ainsi, car, comme tout le monde l'avouera, le Cardinal cite l'encyclique *Inter multiplices*. Or, dans cette encyclique on ne lit pas *sive* répété, mais *tum* qui signifie *tant*. . . . *que*. De plus dans un Mémoire italien, présenté aux évêques réunis à Rome en 1862 et où se trouve cité ce passage de l'encyclique, l'auteur traduit ainsi *tum* répété. Enfin, toutes les traductions françaises les plus autorisées suivent cette interprétation.